

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
En six mois... 18
En trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, rue Favart, 14; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 Mars 1881.

Bulletin politique.

Les affirmations de M. le président du conseil ne sont pas encore oubliées que déjà les démentis arrivent de toutes parts. On en trouve même dans les journaux officiels, comme pour mieux attester le désarroi du gouvernement.

M. Jules Ferry a affirmé que le cabinet avait interdit les envois d'armes en Grèce, et qu'au reste les fusils déjà vendus étaient des armes hors d'usage. Or, voici le Voltaire, journal officiel, qui publie une lettre d'Athènes, annonçant que « la Bombolina a débarqué au Pirée les torpilles achetées à Fiume et plus de 30,000 fusils Gras avec plusieurs millions de cartouches, etc. »

Voilà donc bien arrivés au Pirée les 30,000 fusils promis à la Grèce l'année dernière, et que le gouvernement affirmait encore ces jours-ci avoir retenus ! Et ce ne sont pas des fusils hors d'usage comme le prétend M. Jules Ferry, ce sont de bons fusils Gras pareils à ceux de notre armée et accompagnés de leur provision de cartouches.

« Il est étonnant, dit la même correspondance, que la France ait empêché l'expédition de vieux chassepots achetés pour le compte du gouvernement hellénique ». Mais non, cela n'est point étonnant. Le cabinet a interdit l'exportation des vieilles armes pour pouvoir se justifier à la tribune; mais il a laissé auparavant partir les bonnes, les armes neuves, celles qui peuvent faire un excellent service. Comme le Klephte, de Victor Hugo, chaque Grec aura maintenant « un bon fusil bronzé par la fumée » !

Que nos ministres viennent donc dire aujourd'hui qu'ils ignoraient la destination des

armes et des poudres et qu'ils ne se sont pas servis pour ce commerce de « personnes interposées » ! Nous les mettons au défi de faire croire à leur bonne foi, et de tromper un seul homme dans le pays. Nous ne parlons pas, bien entendu, des députés de la majorité républicaine; ces gens-là sont réduits au rôle de garçons de bureaux et doivent obéir sans rien comprendre. Nous parlons du public qui ne se méprendra pas sur la complicité de notre gouvernement dans les affaires helléniques.

Et à quel moment ces approvisionnements militaires sont-ils fournis à la Grèce ?

Au moment même où la crise devient plus intense, où un arrangement avec la Porte devient plus douteux ! Nous n'exprimons pas même ici notre sentiment personnel, nous ne faisons que reproduire ce que nous disent depuis quelques jours les journaux étrangers.

La Correspondance politique, de Vienne, un des organes les mieux informés en Europe, publie une lettre de Londres présentant comme très-alarmanche la situation turco-grecque. On craint, au premier coup de canon, un soulèvement général dans toutes les provinces des Balkans. Les rapports des consuls britanniques de Sofia et de Philippopolis annoncent ce mouvement comme prochain et difficile à prévenir. Ils croient même que la Russie, malgré ses répugnances, sera contrainte à une intervention, et qu'alors une autre puissance, l'Autriche sans doute, devra occuper à son tour une partie du territoire insurgé.

Le Times signale une correspondance active entre le sultan Abdul-Hamid et l'empereur Guillaume, ce qui ne doit pas étonner, puisque l'Allemagne, depuis six mois, se montre très-favorable à la Turquie. Le Morning-Post ajoute qu'à Berlin on reconnaît ouvertement que les chances d'une solution pacifique s'évanouissent chaque jour davantage.

Si nous ouvrons le Daily-Telegraph, nous y lisons que le prince de Bismark n'agit plus aussi activement pour empêcher la guerre, parce qu'il sait la Grande-Bretagne suffisam-

ment occupée par les affaires d'Irlande et la guerre du Transvaal pour ne pouvoir intervenir dans les Balkans.

Si la Grèce, bien approvisionnée par nous, maintient toutes ses prétentions, et si l'Allemagne soutient la Porte dans ses résistances, comment espérer une solution pacifique ?

Le langage des feuilles étrangères, soit à Londres, soit à Berlin, soit à Vienne, commence à devenir inquiétant. Ces rumeurs alarmantes ne pourraient pas être aussi générales si elles ne reposaient sur des faits précis, sur des renseignements certains.

Nous n'avons jamais eu beaucoup d'espoir, car, dès le début de ces négociations, nous avons les premiers signalé le danger du conflit turco-hellénique. Quand nous avons vu les préparatifs gigantesques de la Grèce, nous avons pressenti que cette petite nation jouait son va-tout. Avec sa mobilisation générale et ses emprunts qui la ruinent, il est évident qu'elle est résolue à la guerre; la paix serait pour elle la faillite et la révolution. Au point où elle en est, le conflit paraît donc imminent si une intervention inattendue ne vient pas brusquement l'empêcher d'éclater.

Et c'est en face d'une pareille situation, c'est après les circulaires de M. Barthélemy Saint-Hilaire, c'est à l'heure où les négociations sont plus difficiles que jamais, — que notre gouvernement se fait le munitionnaire général de la Grèce ! Lui seul ne voit rien, et ne sait rien (il le déclare du moins avec un cynisme sans exemple), et il continue son petit commerce, tantôt de fusils, tantôt de poudres, comme un complice qui facilite un mauvais coup.

Après ces révélations quotidiennes qui s'accumulent les unes sur les autres comme autant de chefs d'accusation, qui donc niera avec bonne foi l'influence occulte et incessante qui préside à ces tripotages, et « l'hypocrisie gouvernementale » qui trompe aussi effrontément le pays ? (Union.)

LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Depuis le discours où M. Gambetta prononça ces mots : « Quand le pays m'aura désigné nettement pour un autre rôle... », M. Grévy, fort irrité contre le président de Chambre, ne pouvait point cacher ses sentiments, et il ne se gênait plus pour les manifester dans toutes les conversations politiques de l'Élysée.

M. Gambetta, inquiet, se décida à avoir une entrevue avec M. Grévy. On sait qu'il fut reçu dimanche.

Pendant les trois premiers quarts d'heure, le visiteur a dû faire les frais de la conversation. M. Gambetta est entré en matière en protestant de son dévouement très-grand pour le Président de la République. Jamais il ne songea, a-t-il dit, à renverser M. Grévy; au contraire, le Président actuel de la République n'a pas de plus solide appui que lui.

M. Grévy parviendra sans encombre au terme de ses sept années de présidence, M. Gambetta s'en est porté garant; le président de la Chambre aimerait mieux renoncer pour toujours à l'exercice du pouvoir que de porter la moindre atteinte aux droits du chef constitutionnel de l'État.

Pourtant, a ajouté M. Gambetta, il est impossible de prévoir ce qui arrivera à l'époque légale du renouvellement de la présidence, car l'avenir appartient à tout le monde.

Pendant ce discours, M. Grévy ne s'est point départi un seul instant d'une froideur excessive; il écoutait son visiteur sans l'interrompre, paraissant insensible aux protestations de dévouement pour le Président aussi bien qu'aux allusions sur l'avenir.

Il n'était pas possible, cependant, que l'on se quittât ainsi; et M. Gambetta, après avoir vainement essayé d'échauffer son auditeur à l'endroit de son dévouement, entama la question du scrutin de liste.

Sur ce point, la langue de M. Grévy se délia. Il déclara que le scrutin de liste était une des expériences plébiscitaires qui ont toujours été fatales à la France.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CHIEN DE L'AVEUGLE

Récit italien de Vittorio BERSEZIO, traduit par Léon Dieu.

(Suite.)

III

La fonderie était située au pied d'une jolie colline boisée; à mi-côte, dans une clairière environnée de châtaigniers, brillait au soleil une maisonnette toute blanche qui servait d'habitation à un autre protégé de la famille Frangia.

Taddeo, vieux militaire, s'était retiré du service après la guerre de 1848, boiteux, incapable de travailler, avec sa femme et sa fille, n'ayant pour tout revenu qu'une pension de retraite de trois cents livres. Sa femme n'était pas bonne à grand chose, sa fille était encore en bas âge, et trois cents livres par an pour vivre à trois, même dans un village, c'était presque la misère.

Le père de Pietro nomma Taddeo gardien des vastes bois qu'il possédait sur la montagne, lui donna la maison blanche pour habitation, avec les meubles les plus indispensables, un fusil à deux coups, le droit de chasse en toute saison, et quarante livres par mois. Taddeo crut toucher le ciel

du doigt; il s'installa dans ce lieu riant et partagea ses loisirs entre la surveillance des bois et la poursuite du gibier, en disant à qui voulait l'entendre qu'il se trouvait dans le paradis terrestre; il n'y manquait que le serpent.

Mais là ne s'arrêta pas la générosité du riche industriel. Émerveillé de l'intelligence, de la gentillesse de Lucietta, la fille du vieux soldat, M. Frangia lui fit donner des leçons particulières par l'institutrice du pays, et lui ouvrit l'entrée de sa maison, où la fillette, sous la direction maternelle de la signora Frangia, perfectionna son éducation et se forma rapidement aux bonnes manières.

Lucietta n'avait pas trompé les espérances de l'honorable famille. A dix-huit ans, elle était la plus jolie et en même temps la plus instruite et la mieux élevée des jeunes filles du pays.

Anastasio la voyait depuis quelque temps et l'admirait. Pietro, à cette époque, terminait ses études à la ville voisine. Quand Anastasio voyait (et il voyait toujours), à travers les vitrages des ateliers, passer, comme une ombre légère, la fille de Taddeo qui entrait chez ses maîtres, il lui venait naturellement à l'esprit quelques bonnes raisons pour se présenter à M. Frangia, et il savait si bien manœuvrer qu'il arrivait infailliblement, soit dans la maison, soit dans le jardin, à l'endroit même où se trouvaient la signora Frangia et Lucietta. Là, avant qu'il eût interrogé et que la

signora eût répondu, il se passait toujours quelques minutes, et le jeune homme trouvait le moyen de prolonger un peu l'entrevue en causant de choses et d'autres. La spirituelle Lucietta, qui aimait à rire, lui donnait quelquefois la réplique, et le jeune ouvrier rentrait à l'usine le cœur content et l'esprit dégagé de toute préoccupation malsaine.

Il eut bientôt l'occasion, qu'il recherchait d'ailleurs, de faire connaissance avec le garde forestier, qui descendait quelquefois jusqu'au village pour se reconforter l'estomac à l'aide d'une bouteille de bon vin. C'est incroyable comme une bouteille offerte à propos et vidée en commun, suffit souvent pour cimenter entre deux hommes une solide amitié.

Anastasio plaisait déjà au père de Lucietta, par sa belle prestance, par ses manières franches et réservées, et il sut s'insinuer complètement dans ses bonnes grâces en écoutant avec une patience angélique les récits de chasse et les aventures guerrières du vieux soldat. Bref, ils étaient devenus les meilleurs amis du monde.

Anastasio avait un but : il voulait se faire inviter par le vétéranaire à aller visiter son cottage. Il y réussit facilement. Il commença par y aller rarement; et il sut plaire à la mère de Lucietta, comme il avait plu au père. La jeune fille lui fit également bon accueil; peu à peu il revint fréquemment et finit par y passer toutes ses soirées.

Cette vie nouvelle avait complètement transformé le jeune ouvrier, qui, de froid et taciturne, était devenu tout à coup gai et expansif. Ses compagnons ne le reconnaissaient plus. Il vivait dans la région des rêves et, tout en travaillant avec ardeur, il attendait impatiemment la fin de la journée qui lui réservait quelques heures trop courtes d'une pure félicité.

Aussitôt son travail terminé, il rentrait chez lui, faisait une toilette complète, changeait ses habits de travail contre des vêtements propres, et montait d'un pas rapide à l'assaut de la colline.

Il n'avait pas la patience de prendre le chemin communal qui décrivait de nombreux lacets sur les flancs de la colline; il marchait droit devant lui, à travers bois, sans se préoccuper des sentiers tracés, s'accrochant aux arbres, et atteignant halestant la clairière où habitait la famille Taddeo. Il entrait en souriant, était reçu de même, et chacun lui faisait fête, y compris la chienne du garde, excellente bête d'une laideur repoussante. Anastasio se rendait utile. Il aidait la vieille mère dans sa besogne de ménage, fendait le bois pour allumer le fourneau au moment du souper, prenait le seuil des mains de Lucietta et courait le remplir à la fontaine. Il lui arrivait même parfois de polir le fusil de chasse de Taddeo, à la grande stupéfaction du brave militaire qui ne croyait pas qu'un civil fût capable de nettoyer proprement une arme à

M. Gambetta répondit en citant l'élection des 363 qui était un véritable plébiscite dans lequel tous les républicains se donnèrent la main sans distinction de nuances. « C'est à ce scrutin de liste, ajouta-t-il, que la France doit l'affermissement de la République; aujourd'hui, le pays est mûr pour le renouvellement de cette expérience, et je vous affirme qu'il en sortira les meilleurs résultats. »

Vint ensuite la question de l'attitude du cabinet.

Les deux interlocuteurs sont tombés d'accord sur ce point que le gouvernement ne peut pas rester neutre dans une affaire aussi grave.

M. Grévy a dit à M. Gambetta que probablement le président du conseil annoncerait à la Chambre que la majorité du ministère était favorable au rétablissement du scrutin de liste, mais que les ministres conserveraient, pour le vote, leur liberté d'action.

Cette nouvelle n'a point paru satisfaire complètement M. Gambetta qui a pris néanmoins congé du Président de la République en renouvelant ses protestations de dévouement et saluant jusqu'à terre.

On dit, en somme, que le chef de l'opportunisme est très-mécontent de M. Grévy et furieux d'avoir été obligé de faire une pareille démarche.

## Chronique générale.

### L'EMPRUNT D'UN MILLIARD.

Le *Journal officiel* vient de publier le décret relatif à l'emprunt d'un milliard en rente 3 0/0 amortissable, divisé en 172 séries et remboursable au pair, en 72 ans, à courir du 16 avril 1884.

Voici l'article 1<sup>er</sup> de ce décret :

« Une souscription publique sera ouverte le jeudi 17 mars 1884 au matin et close le soir même pour la réalisation d'une somme d'un milliard de francs en rentes 3 p. 400 amortissables créées conformément à la loi du 14 juin 1878. »

Les souscriptions seront reçues, dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances, et à la caisse des percepteurs désignés par le ministre des finances.

Les bureaux destinés à recevoir les souscriptions seront ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Les rentes seront émises au prix de quatre-vingt-trois francs vingt-cinq centimes par 3 francs de rente (soit quatre cent seize francs vingt-cinq centimes par coupure de 45 francs de rente) payables par cinquièmes.

Elles porteront jouissance du 16 avril 1884.

Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 45 fr. de rente.

Au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour 30 fr. de rente et les multiples de 45 fr.

Le dépôt en numéraire de 46 fr. 65 c., re-

présentant le versement du premier cinquième exigé par 3 francs de rente, pourra être remplacé par le dépôt de titres de rentes ou d'autres valeurs émises par le Trésor. Le versement du dernier cinquième se fera le 16 janvier 1882.

Un procès-verbal pour *bruit et tapage nocturne* a été dressé contre un instituteur et trois instituteurs adjoints de Lyon. « Bruit et tapage nocturne ! » S'il y a fait constaté d'inconduite et d'immoralité, c'est bien celui-ci assurément. Néanmoins, ces quatre instituteurs, qui troublent la paix publique, ne sont ni révoqués ni suspendus : M. le préfet leur a tout simplement infligé une réprimande. Ah ! s'ils étaient congréganistes, on les casserait comme verre. Mais pour des laïques il n'y a pas de peine assez douce ! L'égalité, sous la République, n'est pas plus sincère que la liberté.

Une décision prise par le conseil municipal de Marseille, qui compte plus de trente communalistes, en faveur de l'enlèvement des emblèmes religieux, vient d'être cassée par le préfet, M. Poubelle. L'arrêté préfectoral invoque contre cette décision la loi du 5 mai 1855. Nous voyons donc une fois de plus que nous avons atteint l'idéal de la perfection administrative, puisque M. Poubelle se fonde sur la loi pour conserver à Marseille les crucifix, tandis qu'à Paris, M. Hérodin prétend que la loi l'autorise à les enlever.

Depuis quelques jours, les journaux de Paris et de la province sont remplis de lamentations sur les crimes et les horreurs qui fournissent chaque jour des faits divers à la presse.

On ne voit, en effet, qu'assassinats, suicides, débauches et orgies rappelant les villes maudites de Sodome et de Gomorrhe ; l'enfance elle-même est tour à tour victime, complice ou auteur d'odieuses forfaits. On ne respecte pas plus sa vie que celle de ses semblables et la dissolution des mœurs s'accroît de jour en jour, les lieux de débauche sont multipliés et favorisés.

En revanche, les couvents sont fermés, les prisons sont ouvertes à des hommes honnêtes qui ne peuvent contenir leur indignation devant la violence et l'arbitraire ; l'image du Dieu crucifié est enlevée des écoles, l'enseignement d'une morale laïque est substitué à la morale divine ; tout est permis, hors le bien.

Tel est l'état de notre pauvre France ; voilà où l'ont mise les moralistes de l'école Ferry, Paul Bert, Gambetta et consorts. Il est évident qu'il faudra autre chose que l'ambition de ces gens-là pour nous ramener dans un atmosphère plus digne de notre pays.

Le *Paris-Journal* a publié la note suivante, que nous recommandons à nos lecteurs, parce qu'elle élucide d'une manière complète

la question de la vente des armes, que nos ministres prétendent ignorer :

### NOTE

RELATIVE A LA VENTE DES ARMES ET MUNITIONS HORS MODELES OU REFORMEES. APPLICATION DU DECRET DE 1872.

« Avant 1872, toutes les armes, munitions, agrès et matériel de toute espèce provenant des arsenaux, jugés susceptibles d'être vendus, étaient, sur l'avis de l'artillerie et par ordre du ministre de la guerre, livrés à l'administration des domaines, qui les faisait vendre suivant la procédure adoptée pour toute chose appartenant à l'Etat.

« Mais, depuis 1872, les arsenaux se sont trouvés encombrés d'une quantité d'armes, de munitions et de matériel de toute provenance et de tout modèle, dont la majeure partie était hors de service. De plus, la transformation complète de notre armement laissait disponible une grande quantité d'armes non transformables, des munitions qui s'y rapportaient et de matériel de toute espèce, et c'est alors qu'est intervenu le décret de 1872, qu'on peut lire au *Journal officiel* et dont voici, en deux mots, l'économie aussi simple que nette, et qui n'est susceptible d'aucune fausse interprétation.

« Le ministre, après avoir pris l'avis de l'artillerie, décide que telles et telles espèces d'armes et de munitions sont à vendre.

« Il envoie, en conséquence, à chaque directeur d'artillerie, un ordre de mise en vente, basé sur l'existant en magasin dans chaque direction, et il y joint une note confidentielle indiquant les prix minima à attribuer à chaque objet mis en vente.

« Le directeur convoque une commission composée de :

» Le colonel-directeur président ;

» Le sous-intendant militaire ;

» Le directeur ou receveur des domaines.

« Chaque directeur porte cet ordre à la connaissance du public et attend les propositions des soumissionnaires. Elles sont envoyées sous pli cacheté, et ce n'est qu'après un certain temps et lorsqu'aucune nouvelle proposition ne se produit, que le soumissionnaire le plus fort enchérisseur est déclaré adjudicataire par la commission. L'adjudication est ainsi parfaitement publique.

« Par dérogation à ce mode de procéder, le directeur, ou plutôt la commission, a, quelquefois, le droit de passer des marchés de gré à gré, lorsqu'il le croit utile aux intérêts de l'Etat. Mais, « dans l'un et l'autre cas, il doit immédiatement en déférer au ministre, et aucun marché n'est valable s'il n'est approuvé par le ministre ». C'est la condition expresse de tout cahier des charges.

« Tout adjudicataire doit déposer chez le receveur un cautionnement considérable, répondant de l'exécution du marché.

« Enfin, les armes ne peuvent jamais être vendues que pour l'exportation ; et, pour sortir de France, il faut que les marchés qui les concernent soient soumis à la préfecture, qui a seule qualité pour donner

le « laisser sortir sur le visa de l'approbation » du ministre de la guerre. »

» Ainsi donc :

« Le ministre de la guerre, le ministre des finances et le ministre de l'intérieur par les préfets, sont non-seulement prévenus de la vente d'armes et munitions, mais ils sont forcés d'intervenir, les premiers directement et les autres indirectement par leurs agents.

« Il est donc matériellement impossible à un directeur d'artillerie de vendre même une seule cartouche sans l'approbation ministérielle, et s'il en était autrement, qui empêcherait un directeur d'artillerie de vendre tout ou partie de son matériel à l'insu du ministre ?

« Lors donc qu'un ministre de la guerre vient dire à la tribune qu'il n'a pas été instruit de la vente, il trompe son pays de la manière la plus effrontée, et il compromet de la manière la plus grave les directeurs d'artillerie qui ont obéi à ses ordres, et qu'il découvre ainsi d'une façon indigne.

« Après lui viennent non-seulement le ministre des finances et celui de l'intérieur, qui tous deux ont été saisis de la question, mais encore, dans cette circonstance particulière, le ministre de la justice qui a dû intervenir dans un procès qui a eu lieu entre le premier adjudicataire et la maison Heilbronner et Co, adjudicataire définitif, procès qui a duré huit jours !!! Remarquons, en passant, que, d'après le *Livre bleu* anglais, le gouvernement français avait promis 30 mille fusils à la Grèce ; comment cela pouvait-il se faire, puisque la vente doit se faire au plus enchérisseur, et que ce dernier pourrait bien être un agent de la Turquie ou de Tombouctou !

« Mais ce sont de mauvais fusils ! alléguait l'illustre Farre, des fusils de 4 fr. 50 et de 2 fr.

» Rien de plus faux.

« Ce sont d'excellents chassepots, « parfaitement transformables, et qu'on transforme tous les jours avec grand avantage » en fusil Gras ». Ces fusils ont été rachetés à l'Allemagne moyennant un prix moyen de 18 à 20 fr. et sont revendus, dit-on, 12 ou 12 fr. 50. Voilà, en quelques mots, la vérité vraie sur ces fameux marchés.

« Dans cette question d'honneur et de sécurité pour notre pays, on se demande, avec effroi, s'il sera toujours permis de se jouer aussi effrontément de la crédulité publique, et comment il a pu se trouver, en France, deux Chambres capables de donner un bill d'indemnité à de pareilles pratiques !

» Avis aux électeurs. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 mars.  
Le mouvement de hausse semble encore plus vigoureux qu'hier. On parle du cours de 120.40 et on s'élève à 120.97 1/2 sur le 3 0/0. L'amortissable est à 87.20.

L'action du Crédit foncier fait 1,710, puis 1,705. On cote ensuite 1,710 et 1,718.75. Les Obligations Communales nouvelles 4 0/0 gardent en même temps une clientèle fort nombreuse. Ces titres correspondent à des emprunts conclus soit par les dé-

feu. En résumé, il était devenu l'ami de la maison, et non-seulement on le recevait avec joie, mais chaque fois qu'il se présentait un travail un peu pénible, chacun disait dans la famille : « A quoi bon s'en occuper ? Anastasio vient ce soir. »

IV

Ce fut le meilleur temps de la vie de l'ouvrier. Sous l'influence de ce pur amour, il sentait s'évanouir peu à peu sa funeste propension à l'envie et sa rage de prolétaire. Il ne se croyait plus obligé d'envier le sort d'autrui : il ne trouvait plus que le monde fût si mal ordonné et qu'il fût impossible d'être heureux sans posséder les dons de la fortune. Il commençait à entrevoir un avenir riant avec une charmante compagne à ses côtés et toute une nichée de bambins ; il comprenait alors le droit de propriété et la famille. Il rêvait économies et épargnes et se réconciliait avec le capital. Il n'allait plus à l'auberge, et devenait plus sociable, plus gai ; en un mot, tout son être avait subi une transformation radicale.

Convaincu que sa situation ne le rendait pas indigne d'aspirer à la main de Lucietta, à peu près sûr de n'éprouver aucune opposition de la part du père et de la mère de la jeune fille, ne voyant pas, autour de lui, même l'ombre d'un rival, il attendait une occasion favorable pour déclarer ses intentions. Il croyait, sans trop d'illusions, pouvoir compter

sur le consentement de Lucietta, dont l'accueil cordial et les démonstrations d'amitié étaient peut-être l'indice d'une affection plus tendre.

Mais l'occasion attendue ne s'était pas encore présentée, quand Piéto, ses études terminées, revint à la maison et prit la direction de l'usine.

A la nouvelle de ce retour, Anastasio éprouva un mélange de joie et de dépit. L'absence lui avait fait reconnaître qu'en réalité il aimait son compagnon d'enfance qui s'était toujours montré si bon, si bienveillant pour lui, et il se réjouit beaucoup à l'idée de le revoir. Mais, à l'aspect de Piéto, dont la beauté physique s'était accrue des manières distinguées qu'on apprend dans les sociétés des villes, à la vue de ce gentleman vêtu avec une élégance de bon goût, l'ouvrier fut assailli par un sinistre pressentiment. L'arrivée de ce jeune homme si riche et si aimable lui parut de mauvais augure.

Il eut bientôt à subir un premier désagrément. Piéto avait apporté beaucoup de commandes de la ville et se proposait d'imprimer une vive impulsion aux travaux de l'usine. Le salaire des ouvriers fut augmenté, mais les heures de liberté diminuèrent, surtout pour Anastasio, que Piéto, en récompense de ses services et de ses capacités, éleva au rang de contre-maître.

Plusieurs jours passèrent ainsi, sans que l'ouvrier pût aller au cottage ; son humeur s'en ressentit, il redevint triste et sombre comme autrefois.

Pourtant, quand il fut bien au courant de ses nouvelles fonctions, il parvint à s'échapper de temps à autre de l'atelier pour courir chez Taddeo, où il ne faisait guère qu'une apparition.

Il aurait bien voulu savoir si Lucietta venait encore chez ses maîtres, mais comment faire ? Depuis que Piéto dirigeait l'usine, il quittait rarement les ateliers, et il n'était plus possible de sortir sous prétexte de lui demander un renseignement, comme au temps où le père était le directeur effectif.

Anastasio était en proie à une violente torture. Ce fut bien pis, lorsqu'un jour, pendant une de ses courtes visites à la chaumière, il crut s'apercevoir que Lucietta avait changé d'attitude à son égard. Elle ne riait presque plus, ne chantait plus, parlait peu, écoutait distraitement les souhaits de bienvenue d'Anastasio, lui donnait froidement la main et trouvait de fréquents prétextes pour se retirer dans sa chambre.

— Seriez-vous indisposée ? lui demanda un jour l'ouvrier.

— Nullement, répondit-elle. Pourquoi m'faites-vous cette question ?

Anastasio lui objecta le changement qu'il avait remarqué en elle ; Lucietta rougit, ne répondit rien et s'éloigna.

L'ouvrier revint à l'usine et passa deux nuits sans pouvoir fermer l'œil.

Le surlendemain, dans la soirée, s'étant procuré une heure de liberté, il s'achemina vers la demeure de Taddeo du pas d'un homme qui a pris une grande résolution.

Il était agité et s'arrêtait par intervalles en portant la main à son front. Il s'était décidé à révéler son secret et à demander la main de Lucietta ; il réfléchissait seulement à la façon dont il entrerait en matière dans cette grave occurrence.

Enfin il arriva devant la maison blanche. Il y régnait un silence qui lui sembla de mauvais présage ; personne dehors, la porte fermée ; un rayon de lumière rougeâtre, qui filtrait par la fente de la porte, indiquait seul que la chambre du rez-de-chaussée devait être occupée.

Anastasio s'approcha doucement et regarda par les interstices éclairés. Taddeo, assis sur son vieux fauteuil de cuir, sommeillait au coin du feu ; sa femme, accroupie devant la cheminée, surveillait la marmite ; Lucietta n'y était pas. La chienne du garde forestier dormait entre ses jambes.

Anastasio se réjouit presque de l'absence de la jeune fille ; devant elle, il le sentait, son audace aurait disparu. Il poussa la porte sans bruit et entra. La chienne fut seule à s'apercevoir de son arrivée ; elle se dressa sur ses pattes et courut à sa rencontre en aboyant joyeusement.

(A suivre.)

partements, soit par les communes. Ils sont hypothéqués et privilégiés. On est à 720 sur l'action du Crédit foncier algérien. L'action du Suez se traite à 1,760 et 1,795.

Les actions des Forges, Laminoirs et Acieries d'Ivry se négocient, entièrement libérées, à 550 fr., prix net. Le taux de capitalisation ressort à 10 0/0. Les obligations de la Société des Eaux d'Hyères sont émises à 287.50. Elles rapportent 15 fr. d'intérêt par an. Leur taux de revenu est supérieur de 1 1/4 0/0 à celui des valeurs de même ordre.

Les obligations de 100 fr. 5 0/0 créées par la Rente mutuelle continuent à donner lieu à un courant très-régulier de demandes. C'est un des meilleurs emplois des capitaux disponibles. L'intérêt des titres est payable par trimestre et par quart comme les arrérages de nos rentes.

L'action du Comptoir d'escompte fait 1,010 et 1,015. Le Crédit général français se cote à 775 et 780 depuis la répartition du complément du dividende. La Banque de prêts à l'industrie est demandée à 620. Les acheteurs actuels ont la certitude de bénéficier d'une large plus-value. La Banque européenne, entièrement libérée, est au prix net de 221.25.

Notre marché a été déçu en apprenant que le cours d'émission du nouvel emprunt 3 0/0 amortissable était 83.25. Les gros capitalistes seuls pourront souscrire à cet emprunt, la petite épargne est évincée de ce seul fait.

Lyon, 1,602.50; Midi, 1,175.

### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de décider la création d'une Ecole de travaux de campagne, dont le siège sera à Versailles. Cette Ecole ne recevra que des officiers d'infanterie, qui y puiseront un enseignement qui les mettra à même de remplir les fonctions d'instructeur, et, au besoin, de remplacer les officiers du génie pour les travaux de campagne, en temps de guerre.

Le général Farre a décidé que cette Ecole recevrait chaque année soixante capitaines d'infanterie ayant l'aptitude voulue pour suivre avec fruit l'enseignement spécial qui y sera donné.

Cette Ecole sera placée sous la direction d'un général, et tout fait présumer que ce poste sera confié au général Doutrelaine.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Les courses de Verrie-Saumur auront lieu, cette année, à deux époques.

PREMIÈRE RÉUNION: Dimanche 4<sup>er</sup> mai 1884 (cinq prix). — Lundi 2 mai, Tir aux Pigeons. — Mardi 3 mai, Rallye-Paper.

DEUXIÈME RÉUNION: Jeudi 30 juin 1884 (cinq prix). — Vendredi 4<sup>er</sup> juillet, Tir aux Pigeons. — Dimanche 3 juillet, Rallye-Paper.

Le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante, relative aux opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1884.

« Messieurs, afin de vous mettre à même d'éclairer, dès à présent, les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an en 1884, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat, pour l'exécution de la loi du 27 juillet 1872.

» Tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager.

» Ce dépôt doit être effectué du 1<sup>er</sup> juillet au 27 août. Passé cette époque, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1884, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

» Les commissions d'officiers de troupes à cheval, chargées d'examiner les jeunes gens, sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront également du 1<sup>er</sup> juillet au 27 août inclus.

» La composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 40 août 1880, est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 29 août.

» La date à laquelle commenceront les examens oraux, ainsi que celle des engagements et de la mise en route, seront fixées ultérieurement.

La lettre suivante a été adressée au Patriote d'Angers :

« Monsieur le Rédacteur,

» Vous avez, dans le temps, rapporté la mort d'un gendarme de Saumur, décédé à vingt-huit ans, des suites d'une chute de cheval.

» Onillon appartenait à la brigade de Saumur depuis une année. Sa conduite fut très-belle au moment des glaces, l'année dernière; il paraît même qu'il aurait fait preuve dans plusieurs circonstances d'un grand sang-froid et de beaucoup de bravoure. Tous ses chefs l'estimaient, tous ses camarades l'aimaient, et le capitaine commandant la brigade conduisit lui-même le deuil. Il jouissait encore de l'estime publique à Saumur, car un nombreux cortège suivit son convoi funèbre.

» Il laisse une jeune veuve et une petite fille de deux mois.

» Le père de la veuve a quatre enfants, dont le plus âgé a 16 ans et la plus jeune 6 ans; il a été obligé de reprendre sa fille, la veuve Onillon, et la petite orpheline. C'est un ouvrier vivant de son travail, sans aucune fortune; le voilà donc obligé de subvenir au besoin d'une famille nombreuse qui s'est accrue par cet accident.

» Ne serait-il pas juste d'attirer les yeux de l'administration et de l'implorer même pour qu'elle obtienne quelque chose en faveur de cette jeune veuve, mère de famille et aujourd'hui sans ressources?

» Veuillez agréer, etc. »

Sont nommés maires et adjoints :  
A Baugé : maire, M. Dornoy-Perrault ; adjoints, MM. Huet et Orgerie.  
A Cholet : maire, M. Marie-Baudry ; adjoints, MM. Turpanet et Delhumeau-Plessy.  
A Segré : maire, M. Rousseau ; adjoints, MM. Mellet et Gastine.

### ANGERS.

Une épidémie de croup sévit avec une certaine violence en ce moment sur notre ville. Suivant les conseils des médecins, un grand nombre de familles ont emmené leurs enfants à la campagne pour fuir la terrible maladie. (Courrier d'Angers.)

Les élections municipales de la Chapelle-sur-Oudon avaient été annulées par le Conseil de préfecture. En outre, M. le préfet Schnerb avait suspendu de leurs fonctions le maire et l'adjoint, élus le 23 janvier, et confié l'administration municipale à M. Chrétien qui n'appartenait ni à l'ancien ni au nouveau Conseil.

Dimanche 6 mars ont eu lieu les nouvelles élections. Malgré les précautions prises pour faire échouer la liste conservatrice, les conseillers municipaux dont l'élection avait été annulée ont été réélus, le premier avec 153 voix et le dernier avec 425 sur 454 votants.

Le plus favorisé de la liste dite républicaine n'a obtenu que 43 voix. L'auteur de la protestation à la suite de laquelle le Conseil de préfecture avait annulé le scrutin du 9 janvier, a eu 22 voix et M. Chrétien 18. (Etoile.)

### Concours Hippique de Nantes. Première journée.

Le Concours Hippique de 1884 a été inauguré dimanche par une pluie continue, qui a eu la plus fâcheuse influence, puisqu'elle a empêché beaucoup de personnes de s'y rendre et que les opérations très-attractives qui y ont eu lieu ont perdu une grande partie de leur intérêt, non-seulement parce que les adversaires gênaient les spectateurs, dont les parapluies restreignaient singulièrement la vue, mais aussi parce que l'impression que les animaux en éprouvaient diminuait leur apparence.

La quantité des chevaux exposés est à peu près la même que l'année dernière.

Le jury, présidé par M. le comte de Joinville, quand il a eu terminé la révision du classement, a fait procéder à la seconde partie du programme, aux courses avec obstacles, réservées à MM. les sous-officiers de l'armée, qui, elles aussi, se sont opérées par une pluie battante.

Les cuirassiers, les dragons, les artilleurs se sont pour la plupart acquittés de leur tâche avec une réelle habileté; quelques-uns ont effectué le parcours presque sans la faute la plus légère: ces exercices dénotent un progrès sensible réalisé par ces militai-

res, dans ces évolutions individuelles auxquelles le public prend toujours l'intérêt le plus vif.

Un adjudant de l'Ecole de Saumur et deux maréchaux-des-logis de hussards ont seuls représenté la cavalerie légère. Le premier a surtout brillé par son habileté équestre, bien nécessaire dans la circonstance, pour dominer et réduire à l'obéissance la mauvaise volonté de sa charmante et légère monture. Ses deux camarades se sont aussi acquittés fort honorablement de leur mission.

### Les Vignes du Soudan.

Vous souvenez-vous, viticulteurs, de cette nouvelle que vous apportait l'Echo Saumurois, il y a quatre ou cinq mois?

« M. Th. Lécart, chargé d'une mission scientifique en Afrique, vient de découvrir, en parcourant les plaines du Soudan, une vigne à racines tuberculeuses, plante annuelle, d'une végétation analogue à celle du dahlia et portant des fruits en tout pareils à ceux de nos vignes. »

Vous souvenez-vous de l'émotion que provoqua la découverte de ces vignes prétendues aussi inattaquables par le phylloxera?

Hélas! Depuis il a fallu en rabattre, et si la question n'est pas entièrement tranchée, elle est considérablement corrigée, revue et diminuée.

D'après une brochure de M. Lécart, « écrite sous forêt et en plein Soudan », publiée à Saint-Louis, ces vignes sont au nombre de cinq. Tuberculeuses, à tiges annuelles, elles produisent des grappes de raisin violet et noirâtre. A compter du jour de la sortie des tiges au-dessus du sol, ONZE JOURS suffisent à l'allongement des tiges, au développement des feuilles, à l'épanouissement et à la formation des fruits. Une température moyenne de 15 à 20 centigrades est suffisante à leur végétation.

« Donc, dit-il en terminant, l'acclimatation des vignes annuelles du Soudan est certaine en France, et j'ajouterais que, d'après nos observations, la plus grande chaleur étant surtout exigée au moment de la floraison, ce résultat sera facile à obtenir, car les mois de juin et juillet sont généralement les plus chauds de l'année; la température d'août, de septembre ou même d'octobre, sera plus que suffisante pour la maturité parfaite des raisins.

» Quant à la rusticité de la plante et à la question de savoir si ses racines résisteront aux hivers, je dirai que les plantes qui résistent à huit mois de sécheresse qui produit sur les végétaux les mêmes effets que le froid, lorsqu'elle arrive dans le Soudan, la végétation cesse complètement pour reparaître aux premiers froids pour reparaître aux premières chaleurs en Europe. Cependant, pour ne pas compromettre les premières plantations d'un végétal aussi important et d'un si grand avenir, je conseillerai de couvrir les racines pendant les premiers hivers.

On pourra même les rentrer en cave comme on le fait pour les plantes vivaces à tiges caduques, dahlias et autres; il sera plus simple et plus certain de cultiver mes vignes comme on cultive les artichauts et le houblon. »

Les demandes de graines de cette vigne miraculeuse arrivèrent, de tous côtés, au ministère, au muséum d'histoire naturelle, etc., etc. M. Lécart avait dit en effet dans sa brochure :

« Je céderai donc de préférence les quelques graines dont je puis disposer, aux sociétés savantes, aux jardins botaniques ou d'acclimatation, aux horticulteurs et viticulteurs spéciaux et surtout aux intelligents colons de l'Algérie. »

Mais quelque temps après, changeant d'idées, on ne trouvait plus en lui, au lieu du voyageur dévoué à la science et à son pays, que le négociant cherchant à tirer profit de sa découverte. Il avait, paraît-il, demandé, pour céder sa récolte de graines, une somme élevée; on a dit 500,000 francs. Depuis, le malheureux voyageur, revenu malade en France, est mort à Say-sur-Saône, en décembre 1880.

L'étude de ces vignes a été reprise par M. Lavallée, trésorier perpétuel de la Société nationale d'agriculture, dans un remarquable article publié dernièrement dans un journal spécial d'agriculture.

Il en résulte que ces vignes qui poussent au Soudan, comparable comme climat aux contrées les plus chaudes de l'Inde, ne sauraient trouver en France les conditions nécessaires à leur développement, de même que notre vigne ne trouve pas au Soudan et dans les autres contrées chaudes ce qu'il faut à sa végétation. Elles ne peuvent donc être pour nous que des plantes de serre chaude et humide, et s'y trouvent en effet représentées depuis 1864 par de nombreuses variétés: *Vitis Baineii*, *Macrophus*, etc. Autant vaudrait tenter en France, en plein champ, la culture de la banane et de l'ananas.

M. Lavallée cite à l'appui les essais infructueux d'acclimatation du cotonnier dans le midi de la France, dans l'Espagne en Andalousie, et encore ceux faits pour acclimater dans nos provinces du Midi la pistache de terre, *l'arachis hypogée*, plante oléagineuse, originaire du Soudan et dont on tire l'huile d'arachide. Nous devons même renoncer à les employer comme porte-greffes, car le greffon, porté par la tige souterraine, seule partie pouvant le recevoir, n'y prendrait que la nourriture et l'humidité nécessaires pour développer des racines et ne tarderait pas à s'affranchir du pied-mère. Nous serions en présence de la simple bouture; par conséquent, pas d'avantages à s'en servir comme porte-greffes.

M. Lavallée termine ainsi son étude de ces vignes :

« S'il faut renoncer à l'espoir de cultiver en France les vignes du Soudan, on est, du moins, autorisé à croire que l'on pourrait les cultiver dans le sud de l'Algérie, en les soumettant à de fréquentes irrigations. Leurs fruits sont, paraît-il, assez bons, quoique *aignelets*; l'assertion de M. Lécart, à cet égard, a été confirmée par plusieurs officiers, comme en témoigne M. le gouverneur du Sénégal dans une lettre à M. le ministre de la marine, en date du 23 octobre dernier.

» Mais, même en Algérie, on ne parviendrait que difficilement à faire du vin avec les vignes du Soudan, car les grappes se succèdent et l'on peut en observer sur un même pied d'âges très-différents, enfin la maturité des grains n'a lieu que successivement; il serait donc nécessaire de faire des cueillettes répétées, ce qui est à peu près impossible. »

Pleurez donc, amis de la bouteille, et jouissez-vous, fabricants de vins de raisins secs, de fuschine, etc.

UN VITICULTEUR.

### Faits divers.

Tous les journaux ont parlé du fait horrible qui s'est passé à Paris l'autre semaine: un jeune homme de 15 ans a ouvert le ventre et coupé la gorge d'un enfant de 6 ans pour le « simple plaisir de » tuer.

Un fait à peu près identique s'est passé à Turin.

Un individu a ouvert le ventre à un petit enfant de deux ans. Ce monstre est le mari d'une femme qui a pour profession de garder les enfants des voisins obligés d'aller travailler. Les preuves de la culpabilité de cet homme sont accablantes: la femme déclare qu'elle avait laissé son mari seul avec sa victime.

Un garçon boucher écrivait à son père :

« Je profite de l'occasion de la poste pour t'apprendre que j'ai un état; dans un mois il y aura six semaines que je suis garçon boucher. Mon maître est très-content de moi; il m'a déjà fait écorcher deux ou trois fois, et il m'a promis de me faire tuer pour Pâques. »

### BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Succursale de Saumur, rue Saint-Jean, 29.

Les actions Banque de Prêts à l'Industrie sont introuvables à 620, cette valeur étant devenue d'une extrême rareté sur le marché. Aussi les capitalistes, désirant vainement en acheter, tournent-ils leurs capitaux, d'une façon non moins sûre, vers les actions nouvelles de l'Union Mobiliera qui se souscrivent à 560 francs et qui présentent sécurité parfaite, bons dividendes et plus-value assurée.

L'action et l'obligation Matériel agricole, un instant discréditées sans causes, redevenant l'objet d'une faveur justement méritée que l'admission probable à la Bourse ne fait qu'accroître.

**N'ACHETEZ RIEN**  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C<sup>ie</sup>, 18, rue  
Beaurepaire.

**PURIFIEZ LE SANG  
ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES**

Sans médecine, sans purges et sans frais, par  
la douce farine de Santé

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et

sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 51 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuraction prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — Dedé, professeur de chimie.

N° 68,580. — M. Perrin de la Hitoles, du consu-

lat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,476. — M. le curé Comporet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 47,422. — Épuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDARD; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (limité), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

**Plus d'ASTHME**  
SUFFOCATION  
et TOUX  
Indication gratis franco.  
Ecrire à M. le C<sup>ie</sup> CLERY  
à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.			
8 15 —				11 h. 55 mat.	
11 25 —		7 40 soir.			
1 17 soir.		4 51 —			
4 55 —				9 10 soir.	
7 50 —		11 48 —			

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 53 mat.	
8 35 —		5 17 soir.		6 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		4 38 —	
6 45 —		10 47 —		11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 MARS 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 50	» 25	» 15	Crédit Foncier colonial	635	»	»	C. gén. Transatlantique	563 75	»	»
5 % amortissable	86 40	»	»	Crédit Foncier, act. 300 fr.	1700	»	»	Canal de Suez	1785	» 30	»
4 1/2 %	114 30	» 15	»	Obligations foncières 1877	361	»	»	Société autrichienne	642 50	» 50	»
5 %	120 50	» 50	»	Obligations communales 1879	460	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	512	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	457	»	»	Est	387	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	514	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	745	»	»	Midi	390 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	298	»	»	Crédit mobilier	780	»	»	Nord	392	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	501 50	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	830	»	»	Orléans	388 50	»	»
1865, 4 %	525	»	»	Est	787 50	»	»	Ouest	388	»	»
1869, 3 %	401	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1000	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	389	»	»
1871, 3 %	395	»	»	Midi	1172 50	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	392	»	»
1875, 4 %	520	»	»	Nord	1750	» 10	»	Paris-Bourbonnais	390	»	»
1876, 4 %	519	»	»	Orléans	1410	»	»	Canal de Suez	582	»	»
Banque de France	4250	» 100	»	Ouest	865	»	»				
Comptoir d'escompte	1020	» 1 25	»	Compagnie parisienne du Gaz	1610	»	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Angers).  
6 — 45 — — omnibus-mixte.  
8 — 56 — — omnibus-mixte.  
1 — 25 — — soir.  
3 — 32 — — express.  
7 — 15 — — omnibus.  
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — — omnibus.  
9 — 40 — — express.  
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.  
4 — 44 — — omnibus-mixte.  
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**JOLIE MAISON**

Située à Saumur, Grande-Rue, n° 2, à l'angle de cette rue et de la rue Dacier.

AVEC COUR, ÉCURIE ET REMISE,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve Fournée et à M. Fournée fils.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UN PETIT PONEY CORSE**

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

**MACHINES A COUDRE**

**VÉRITABLES SINGER**

Payables 3 fr. par semaine.

Dépôt à Saumur, chez M. FRENZEL, rue de la Visitation, 56. (99)

**UN JEUNE HOMME**, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

**VIN du MIDI**

Maison Léopold Roudier, Propriétaire à Lignan, près Béziers.

Dans les localités dépourvues d'agent, s'adresser directement à la Maison. (132)

**GRAND RABAIS!!! LISEZ!!!**

Vin vieux exquis : Madère, Malaga, Porto, Xérès, Alicante, Muscat et Chypre, casés en caisses de 36 bouteilles assorties, au prix exceptionnel de 1 fr. 90 la bouteille. — 1/4 de pièce, 56 litres, excellent et bon vin rouge (extra-vieux Médoc), pour 65 fr. — 228 litres, excellent vin rouge vieux Bordeaux, 1<sup>re</sup> cotes, à 112 fr. 50. — 228 litres, excellent vin rouge vieux Saint-Émilion, à 135 fr. — Écrire à J. Lanna, 24, rue Servandoni, à Bordeaux. (150)

**ON DESIRE** se mettre en relations avec quelques négociants, agriculteurs-expéditeurs, pouvant livrer régulièrement : œufs, volailles et asperges, etc. Achats à bonnes conditions.

Écrire à M. D. MAHIEU, négociant en denrées, 13, rue des Champs-Saint-Germain, aux Lilas (PARIS).

**AVIS**

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au **matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5**; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

**PRIX MODÉRÉS.**

**RIELLANT**

Chirurgien-Dentiste, 49, rue Royale, Saumur, Au premier.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**1 FRANC par AN** **103,000 Abonnés** **52 NUMÉROS**

**Le Moniteur**

**Valeurs à Lots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Lœb)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTES LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

**REHMES — TOUX — BRONCHITES**

La vogue méritée qu'ont obtenue les Capsules de Goudron de Guyot, le flacon : 2 fr. 50

de Goudron de Goudron de Guyot (liqueur), le flacon : 2 fr.

Guyot a fait naître une quantité de produits similaires et d'imitations, revêtus d'étranges noms de teintes affaiblies, de là une confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain d'avoir les véritables Capsules de Goudron Guyot, exigez la signature ci-jointe en 3 couleurs.

**AVIS**

Les Capsules de Guyot ne se vendent qu'en flacon de 60 capsules et ne se détaillent pas.

DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES

**JOURNAL D'AFFICHES**

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

**LA PHARMACIE NORMANDINE**

Précédemment 10, rue Saint-Jean, est transférée en face, 11 et 13.

Saumur, imprimerie de P. GODET.